

LES AMIS DU CHATEAU D'ANNECY

Histoire :

L'association Les Amis du Château d'Annecy est née en 1958 pour enrichir les collections du château et aider à l'aménagement dudit château en musée. Elle s'est transformée au fil du temps. Sa bipolarité, qui fait son originalité et sa richesse date d'une trentaine d'années : musique et arts plastiques.

Le Château, rénové, devenu musée, n'a plus besoin de cette aide matérielle, il joue son rôle de fédérateur de culture. L'association, comme son nom l'indique, fidèle à ses origines, reste ancrée au château avec des concerts de musique de chambre, donnés dans la grande salle, en lien avec Bonlieu Scène Nationale.

Mais les Amis du château se retrouvent très nombreux aussi pour partager, loin du château, des activités culturelles dans une ambiance d'amicale convivialité.

Objet section Arts Plastiques :

Le but de l'association est de faire découvrir au plus grand nombre et dans un esprit de convivialité, les arts plastiques dans leurs définitions les plus larges (sculpture, architecture, dessin, peinture, patrimoine, etc.)

A cette fin, sont organisés de septembre à juin, une sortie par mois ainsi qu'un voyage annuel de quelques jours.

La programmation est réalisée, fin juin, par les responsables, bénévoles de l'association et le résultat adressé aux adhérents avant septembre pour la saison à venir. Les sorties sont prévues dans un rayon géographique accessible par car, permettant l'organisation de deux visites sur une journée ou d'une visite sur une demi-journée.

Informations utiles

Pour participer aux sorties il faut obligatoirement être adhérent de l'association. L'adhésion, valable du 1^{er} septembre de l'année N au 30 août de l'année N+1, se traduit par une cotisation appelée chaque année pendant la période estivale et dont le montant, voté par le conseil d'administration, est volontairement très modique.

L'adhésion à l'association est matérialisée par une carte qui permet l'entrée gratuite au Château et au Palais de l'Isle.

Les adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pour l'assemblée générale, (organisée fin septembre ou début octobre), sont considérés comme ne souhaitant plus faire partie de l'association.

L'association dispose d'un site internet dénommé «<https://www.lesamisduchateauannecy.com>» disponible en accès libre pour le grand public et avec des pages réservées aux adhérents

Les adhérents reçoivent chaque année un code informatique qui leur permet d'accéder aux pages réservées aux adhérents du site internet.

Pour l'année 2022-2023, le code est :

ADC2022

Inscription aux sorties :

- **Les informations relatives aux sorties sont transmises aux adhérents par mail. Les adhérents ont la possibilité de télécharger certains documents sur le site internet.**
- Il est demandé aux personnes souhaitant participer à une sortie de renvoyer très rapidement après réception du document d'information, le talon d'inscription, à la personne mentionnée sur ce document en joignant un chèque (individuel ou couple) **libellé à l'ordre des Amis du Château d'Annecy.**
- Pour faciliter l'organisation, nous souhaitons que vous puissiez vous positionner au moins sur deux dates. Nous vous demandons de numéroter les dates souhaitées par ordre de préférence. **On ne vous appellera que si votre 1er choix n'a pu être retenu.**

Participation aux sorties :

- Le départ du car et la prise en charge des participants ont lieu au parking Sainte Bernadette, à Annecy. C'est le seul point de départ pour l'agglomération. Selon la destination, un arrêt secondaire peut être programmé sur l'autoroute (Allonzier la Caille, Alby sur Chéran). Les personnes concernées doivent le signaler sur leur document d'inscription.
- Les horaires indiqués sur le document d'information sont les horaires de départ du car pour la destination choisie. **Il est donc demandé aux participants d'être présents sur les lieux au moins 10 mn avant.** De même, au cours de la sortie il est demandé à chacun de respecter les horaires annoncés dans le car.
- Le programme de la journée est rappelé, avec d'éventuelles modifications, dans le car, par les responsables de la sortie.
- Les sorties sont encadrées par deux ou trois adhérents de l'association. Ces personnes ne bénéficient à ce titre d'aucun avantage particulier et financent leur sortie comme tout adhérent.

Annulation d'inscription aux sorties mensuelles :

- Si vous devez annuler une inscription, informez le plus vite possible la personne responsable de la sortie **par mail ou par SMS.**
- Toute sortie organisée entraîne une part de frais incompressibles quelque soit le nombre de personnes présentes dans le car. Conformément à une décision du conseil d'administration, pour toute annulation intervenant dans les **15 jours précédant la date de sortie mensuelle, quelque soit le motif d'annulation**, votre chèque sera encaissé et l'association vous remboursera ultérieurement la moitié du coût de la sortie (à l'exclusion du restaurant qui sera remboursé intégralement). **Les personnes absentes le jour de la sortie et qui n'ont pas prévenu 24 h avant ne seront pas remboursées.**
- Des dispositions spécifiques sont prises pour le séjour annuel au cas par cas.
- **En cas d'annulation de la sortie par l'association ou suite à un désistement de l'adhérent avant les quinze jours précédant la sortie, le chèque transmis à l'association et non encaissé sera détruit.**

Fait à Annecy Juin 2022